

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 06 octobre 2021	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les dossiers des enfants (nouvelles inscriptions) ont été vérifiés.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a observé les enfants terminer un dessin d'automne. Les enfants ont chanté la chanson (la chanson de départ).</p> <p>Les dossiers des exercices d'évacuations en cas d'urgence et en cas d'incendie ont été menés chaque mois.</p> <p>Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.</p> <p>Le ratio est conforme au moment de l'inspection de surveillance.</p> <p>Les lieux sont très propres. La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de l'exploitante.</p>
--

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Gilles Lafrance

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 octobre 2021

\_\_\_\_\_  
Date